

Communiqué de presse
du Président du Conseil Supérieur de la Construction et de l'Efficacité Énergétique (CSCEE)

Paris, le 10 juin 2020

Les conséquences de la crise sanitaire sont d'une ampleur inédite pour le secteur de la construction, pourtant essentiel à la vie économique de nos territoires. Dans la continuité de ses travaux engagés depuis le début de la crise, le CSCEE a lancé auprès de ses membres un appel à formuler des propositions concrètes aux pouvoirs publics pour un plan de reprise et de relance de l'activité du secteur. Le CSCEE montre ainsi sa capacité à fédérer la filière, présente dans toute sa diversité au sein du Conseil.

Grâce aux nombreuses contributions reçues, le CSCEE a élaboré un plan de reprise et de relance échelonné dans le temps, dans une logique de synthèse et de consensus, autour de quelques propositions phares et en cohérence avec les travaux menés par le Conseil depuis plus d'un an. Cette proposition de plan, qui a été transmise aux Ministres de la Ville et du Logement et de la Transition Ecologique et Solidaire, est une première étape de travail : le CSCEE pourra le réactualiser en fonction des avancées et des réponses ministérielles apportées à ces propositions.

Pour une reprise totale des chantiers, le CSCEE a identifié plusieurs conditions-clés : évaluation et recherche de modalités de compensation des surcoûts liés au COVID-19, continuité de l'instruction et la délivrance des autorisations d'urbanisme, confiance des ménages restaurée pour la poursuite des travaux.

Le Conseil met en avant dans son plan de reprise et de relance une **dizaine de propositions ambitieuses et de nature à apporter un fort effet levier**. On retrouve dans ces propositions des mesures d'ordre économique, indispensables dans le contexte de la crise en cours. Plusieurs points d'attention sont à relever :

- le rôle de la commande publique pour favoriser la relance de l'activité
- la poursuite des efforts visant à réduire l'empreinte énergétique et carbone du bâtiment
- la massification de la rénovation énergétique qui ne pourra pas s'enclencher dans un contexte de grave crise économique du secteur du bâtiment.

Afin d'atteindre les objectifs adaptés aux enjeux environnementaux, la filière du bâtiment aura besoin de mesures de soutien, sans quoi elle aura du mal à se relever et des pertes d'emploi conséquentes seront à craindre.

Pour préparer 2021 et adapter la filière de la construction, le CSCEE propose que soient organisés des « états généraux de la construction ». Ces états généraux permettraient de conduire, en premier lieu, un retour d'expérience de la crise du Covid-19 et de son impact sur la filière, et d'en tirer d'utiles enseignements. Des orientations communes pourront émerger afin d'adapter le bâtiment aux transitions numérique, environnementale, énergétique, sociétale, au plus près de tous les territoires : modes constructifs de demain, BIM pour tous, relocalisation d'industries, développement de circuits courts, économie circulaire, aménagement durable des territoires, politiques foncières etc.

Retrouvez les propositions du CSCEE au plan de relance sur son site internet :

http://www.cscee.fr/IMG/pdf/200612_propositions_plan_de_relance_cscee_vf.pdf